



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

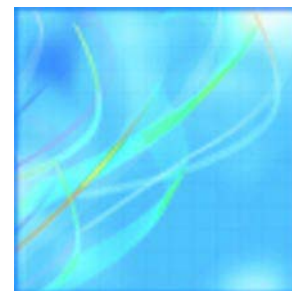
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Étude analytique

Série de profils du Centre canadien de la statistique
juridique

Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008



par Lucie Ogradnik

Centre canadien de la statistique juridique

Téléphone : 1-800-387-2231 / 613-951-9023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2010

N° 85F0033M au catalogue, n° 23

ISSN 1496-4570

ISBN 978-1-100-93792-2

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Préface

Dans le présent profil, on s'intéresse principalement aux données de 2008 déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Ce profil est financé par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada.

La Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique présente des analyses de divers sujets et questions portant entre autres sur la victimisation criminelle et la santé, le revenu du ménage et la victimisation, les agressions sexuelles, les immigrants et la victimisation, ainsi que la criminalité motivée par la haine (voir l'index cumulatif de tous les produits publiés dans cette série jusqu'à maintenant).

Table des matières

Faits saillants	5
Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008	
1 Introduction	6
2 La victimisation avec violence envers les enfants et les jeunes augmente avec l'âge	7
3 De toutes les provinces, la Saskatchewan affiche le taux le plus élevé de violence faite aux enfants et aux jeunes déclarée par la police, alors que l'Île-du-Prince-Édouard enregistre le plus faible	10
4 Voies de fait	11
5 Agression sexuelle	13
6 Autres infractions avec violence	15
7 Méthodes	18
8 Bibliographie	19
Appendice	
I Tableaux	21
II Index cumulatif	32

Faits saillants

- En 2008, un peu plus de 75 000 enfants et jeunes ont été victimes de crimes violents déclarés par la police. Ainsi, pour 100 000 enfants et jeunes au Canada, 1 111 ont été victimes d'une infraction avec violence.
- Le taux de violence faite aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans tend à croître à mesure que les enfants vieillissent. Le taux le plus faible de violence a été observé chez les enfants de moins de trois ans, après quoi il augmente de façon marquée pour chaque groupe d'âge subséquent.
- Les adolescents de 15 à 17 ans ont enregistré le plus fort taux d'affaires de violence parmi tous les groupes d'âge.
- Les voies de fait représentaient le type de crime violent le plus souvent commis contre les enfants et les jeunes qui a été déclaré par la police, près de 42 000 voies de fait contre des enfants et des jeunes ayant été signalées à la police en 2008.
- Dans l'ensemble, les garçons étaient plus susceptibles que les filles d'être victimes de voies de fait. Les garçons de moins de 18 ans ont été victimes de voies de fait selon un taux de près de 1,5 fois supérieur à celui de leurs homologues de sexe féminin.
- Parmi les voies de fait contre des enfants de moins de six ans qui ont été déclarées par la police, la majorité ont été commises par une personne connue de la victime (81 %). Chez ces jeunes victimes, 6 voies de fait sur 10 ont été perpétrées par un membre de la famille.
- Dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police, plus de la moitié (59 %) de toutes les victimes étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ainsi, le taux d'agressions sexuelles sur des enfants et des jeunes était plus de 1,5 fois supérieur au taux correspondant pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans.
- La violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes était plus communément (dans 75 % des cas) perpétrée par une personne connue de la victime, notamment des membres de la famille, des amis ou des connaissances.
- Parmi les enfants et les jeunes de tous les groupes d'âge, ce sont les garçons de 15 à 17 ans qui ont affiché le taux le plus élevé de vols qualifiés; ce taux dépassait de 5 fois celui pour l'ensemble des enfants et des jeunes de moins de 18 ans et était près de 1,5 fois supérieur à celui pour les jeunes hommes de 18 à 24 ans.
- La plupart des auteurs présumés d'un vol qualifié contre des adolescents étaient eux-mêmes des adolescents (59 %) ou de jeunes adultes de 18 à 24 ans (24 %).

Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008

par Lucie Ogrodnik

Introduction

Malgré leur jeune âge, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans sont victimes des mêmes types de violence que le sont les adultes : les voies de fait et l'agression sexuelle, le vol qualifié, le harcèlement criminel et l'homicide. Ils peuvent être victimisés par un membre de leur famille, un ami, une connaissance ou un étranger chez eux, dans leur quartier ou à l'école.

Il demeure difficile de quantifier la fréquence des crimes violents commis contre les enfants et les jeunes. Au Canada, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) permet de recueillir des renseignements détaillés sur les affaires de violence à l'endroit des enfants et des jeunes qui sont signalées à la police. Toutefois, la violence signalée à la police ne représente qu'une partie de la violence faite aux jeunes. Les enfants et les jeunes peuvent également être victimes de mauvais traitements ou de négligence. Bien que certains de ces comportements préjudiciables soient interdits par le *Code criminel du Canada* et par les lois provinciales et territoriales sur la protection de l'enfance, leur prévalence est plus difficile à mesurer¹. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif de la victimisation criminelle au Canada, Statistique Canada recueille également des données autodéclarées sur la victimisation au moyen de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Cependant, comme l'ESG ne recueille aucune donnée sur les personnes de moins de 15 ans, notre compréhension de la victimisation autodéclarée n'est pas complète dans le cas des enfants victimes.

Une étude démontre que, bien souvent, les enfants qui subissent de la violence ne la signalent pas aux autorités, soit parce qu'ils sont incapables de le faire, soit parce qu'ils craignent de le faire (Nations Unies, 2006). Les données de l'ESG de 2004 sur la victimisation ont révélé que 8 jeunes sur 10 âgés de 15 à 17 ans qui avaient été victimisés n'avaient pas signalé l'affaire à la police.

Le présent rapport consiste en une analyse de la nature et de l'étendue de la violence faite aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans qui est signalée à la police. On y examine les différences quant à la victimisation selon le sexe et l'âge des victimes, le type d'infraction, l'importance du problème dans les provinces et les territoires, le lien avec l'auteur de l'infraction, l'arme utilisée et la gravité des blessures. On y trouve également de l'information sur les tendances au fil du temps.

Tout au long de ce rapport, l'analyse est présentée à l'égard des enfants et des jeunes de différents groupes d'âge. La vulnérabilité des enfants à la violence change à mesure qu'ils grandissent et que leurs contacts avec l'ensemble de la collectivité augmentent. Les jeunes enfants ont tendance à être plus vulnérables à la violence subie chez eux aux mains de membres de leur famille puisqu'ils dépendent des adultes pour leurs besoins quotidiens. Toutefois, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, leur degré d'indépendance augmente, et le nombre de personnes qu'ils rencontrent ainsi que les environnements qui les entourent s'élargissent. Par conséquent, la nature des crimes dont ils sont victimes change au fil du temps, et la probabilité qu'ils soient victimisés s'accroît. Comme les adolescents deviennent plus indépendants et commencent à passer de plus en plus de temps non supervisé avec leurs pairs, ils peuvent adopter

1. L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants fournit des renseignements sur les cas de mauvais traitements et de négligence à l'endroit des enfants qui sont portés à l'attention des organismes de protection de l'enfance (Trocmé et autres, 2005).

des comportements plus à risque, tous ces éléments faisant augmenter leur probabilité d'être victimisés hors de leur foyer par des personnes non apparentées.

Encadré 1

Définitions

Agression sexuelle — Renvoient à quatre niveaux d'agressions sexuelles qui comprennent les catégories suivantes :

Agression sexuelle — Les agressions sexuelles de niveau 1 causent peu ou pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles — Les agressions sexuelles de niveau 2 comprennent l'agression sexuelle armée, les menaces ou l'infliction de lésions corporelles.

Agression sexuelle grave — Les agressions sexuelles de niveau 3 blessent, mutilent ou défigurent la victime, ou mettent sa vie en danger.

Autres infractions sexuelles — Groupe d'infractions qui visent avant tout les affaires de violence sexuelle envers les enfants. Celles-ci comprennent les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.

Autres infractions avec violence ou menace de violence — Comprend l'enlèvement ou la séquestration, la prise d'otage, la traite de personnes, l'enlèvement par un parent ou l'enlèvement autre que par un parent, le passage d'enfants à l'étranger, le vol qualifié, l'extorsion, le harcèlement criminel, les appels téléphoniques indécentes ou harcelants, les menaces, l'usage d'explosifs causant la mort ou des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions contre la personne.

Homicide et tentative de meurtre — Comprend les infractions qui causent la mort et les tentatives de meurtre, y compris le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide, la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre, la négligence criminelle causant la mort et les autres infractions connexes entraînant la mort.

Membre de la famille et personne non apparentée — La nature du lien de l'auteur présumé avec la victime est déterminée en établissant l'identité de l'auteur présumé par rapport à la victime. Les membres de la famille comprennent les conjoints (conjoint ou ex-conjoint), les parents, les enfants, les frères et soeurs ou d'autres personnes liées à la victime par le sang, par mariage ou par tout autre lien juridique (p. ex. adoption). Tous les autres liens sont considérés comme non familiaux.

Voies de fait — Renvoient à quatre niveaux d'agressions physiques qui comprennent les catégories suivantes :

Voies de fait simples — Comprend la catégorie de voies de fait (niveau 1) régie par le *Code criminel*. Il s'agit du type de voies de fait le moins grave, qui inclut le fait de pousser une personne, de la gifler, de la frapper à coups de poing et de proférer des menaces à son endroit.

Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles — Les voies de fait de niveau 2 englobent le fait de porter, d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme contre une personne ou de causer des lésions corporelles à une personne.

Voies de fait graves — Les voies de fait de niveau 3 comprennent le fait d'infliger des blessures à une personne, de mutiler ou de défigurer une personne, ou de mettre sa vie en danger.

Autres voies de fait — Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu pendant la perpétration d'un crime, le braquage d'une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

La victimisation avec violence envers les enfants et les jeunes augmente avec l'âge

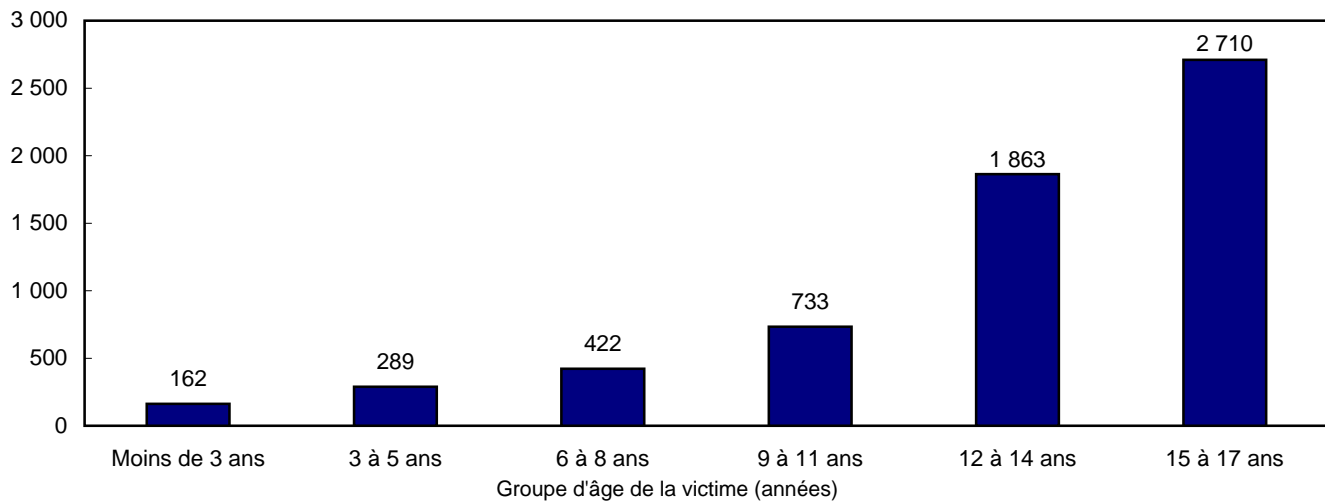
En 2008, un peu plus de 75 000 enfants et jeunes ont été victimes de crimes violents déclarés par la police. Ainsi, pour 100 000 enfants et jeunes au Canada, 1 111 ont été victimes d'une infraction avec violence.

Le taux de violence faite aux enfants et aux jeunes tend à croître à mesure que les enfants vieillissent. Le taux le plus faible de violence a été observé chez les enfants de moins de trois ans (162 pour 100 000), après quoi il augmente de façon marquée pour chaque groupe d'âge subséquent (graphique 1). Il est bon de noter, toutefois, que les plus jeunes victimes (de moins de trois ans) doivent compter sur d'autres personnes de leur environnement immédiat pour dénoncer la victimisation dont elles ont fait l'objet. Dans le cas des plus jeunes victimes, les auteurs de la violence sont le plus souvent des membres de la famille. Par conséquent, les incidents de victimisation avec violence à l'endroit des plus jeunes enfants font souvent l'objet d'une sous-déclaration comparativement à ceux impliquant les jeunes des autres groupes d'âge, qui ont davantage de contacts avec le monde extérieur à cause de l'école et d'autres activités.

Graphique 1

Les jeunes de 15 à 17 ans affichent les taux les plus élevés de victimisation avec violence

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les adolescents de 15 à 17 ans ont enregistré le plus fort taux de violence (2 710 pour 100 000) parmi les enfants et les jeunes de tous les groupes d'âge, y compris la catégorie d'âge la plus à risque, soit les personnes de 18 à 24 ans (2 578) (tableau 1). Selon certaines recherches, le taux accru de victimisation avec violence chez les adolescents est directement attribuable à leurs comportements à risque. Par exemple, d'après les données de l'Enquête internationale auprès des jeunes, plus du tiers des élèves de la 7^e à la 9^e année de Toronto ont déclaré avoir eu un comportement délinquant, c'est-à-dire un comportement violent, un comportement contre les biens ou un comportement impliquant des drogues (Savoie, 2007). D'autres études indiquent que les enfants et les jeunes qui ont été victimisés peuvent afficher un comportement agressif ou autodestructeur, et ils sont davantage à risque de manifester des comportements délinquants ou déviants (Santé Canada, 2004; Hotton, 2003).

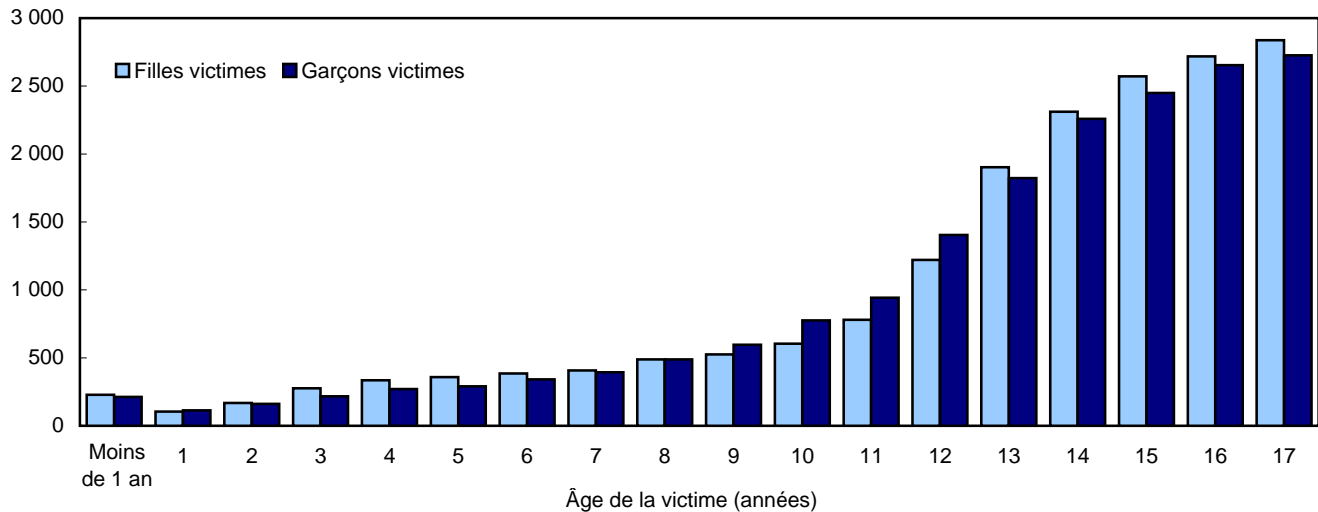
Les données de la police révèlent que les taux de crimes violents étaient généralement plus élevés pour les victimes féminines jusqu'à l'âge de huit ans. Chez les enfants de 9 à 12 ans, les taux affichés par les victimes masculines dépassaient ceux des victimes féminines. Toutefois, à partir de l'âge de 13 ans, les victimes féminines redevenaient proportionnellement plus nombreuses que les victimes masculines, et le taux de victimisation féminine atteignait un sommet à l'âge de 17 ans (graphique 2). Cette hausse s'explique surtout par les taux plus élevés de violence sexuelle envers les filles.

Selon les données déclarées par la police, les taux de violence à l'endroit des enfants et des jeunes de moins de 18 ans sont demeurés relativement stables au cours de la plus récente période de cinq ans (2004 à 2008²). Dans l'ensemble, les taux de violence envers les enfants et les jeunes de sexe masculin étaient toujours supérieurs aux taux correspondants chez les victimes féminines durant cette période (graphique 3).

Graphique 2

Les taux de violence augmentent constamment avec l'âge, atteignant un sommet à l'âge de 17 ans chez les filles et les garçons, 2008

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservaient environ 98 % de la population du Canada en 2008. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

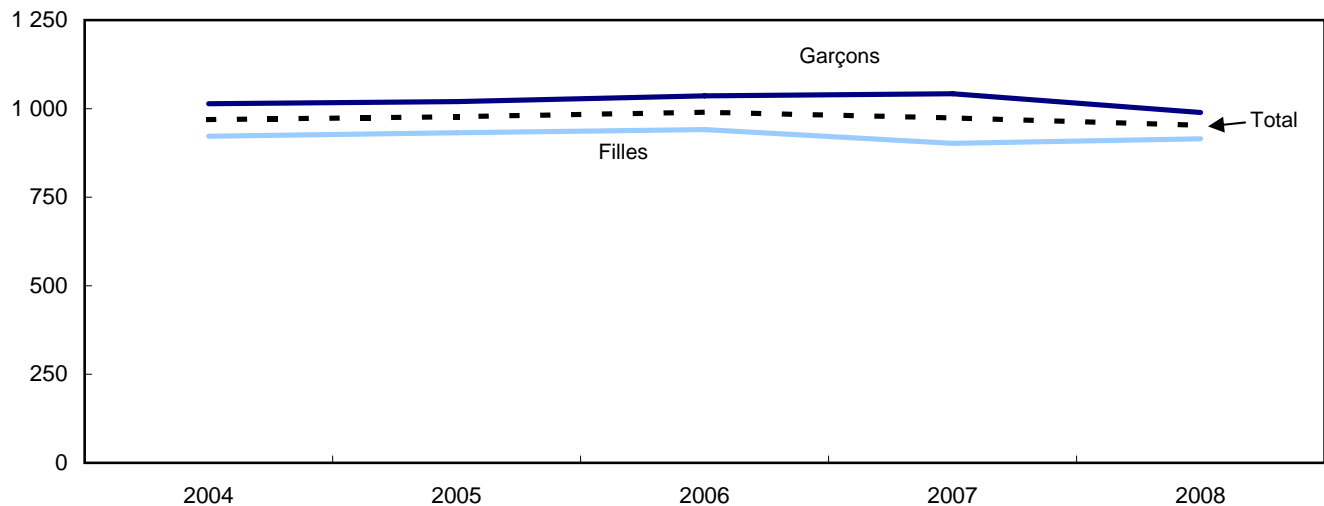
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

2. La base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) ne contient des données sur les populations selon l'âge et le sexe que pour les années 2004 et suivantes. La base de données DUC 2 sur les tendances renferme les renseignements obtenus auprès de 63 services de police qui déclarent systématiquement des données au Programme DUC 2 au fil du temps et qui desservaient 54 % de la population du Canada en 2008.

Graphique 3

Les affaires de violence à l'endroit des enfants et des jeunes déclarées par la police demeurent stables, 2004 à 2008

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire renferme les renseignements obtenus auprès de 63 services de police qui ont toujours participé au Programme depuis 1999. Ces services de police desservaient 54 % de la population du Canada en 2008. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

De toutes les provinces, la Saskatchewan affiche le taux le plus élevé de violence faite aux enfants et aux jeunes déclarée par la police, alors que l'Île-du-Prince-Édouard enregistre le plus faible

On observe d'importantes variations entre les régions pour ce qui est des taux globaux d'affaires de violence à l'endroit des enfants et des jeunes qui ont été déclarées par la police. En 2008, les taux de violence à l'endroit des enfants et des jeunes étaient, parmi les provinces, les plus élevés en Saskatchewan (2 136 pour 100 000) et au Manitoba (1 710), alors que les taux les plus faibles ont été notés à l'Île-du-Prince-Édouard (894), en Ontario (958) et au Québec (970). Pour ce qui est des trois territoires, le taux de violence faite aux enfants et aux jeunes était le plus important au Nunavut (4 311) et le plus bas au Yukon (1 968) (tableau 2, graphique 4). Ces variations que l'on constate entre les secteurs de compétence quant aux affaires de violence envers des enfants et des jeunes déclarées par la police étaient conformes aux taux globaux de criminalité avec violence pour l'année 2008 (Wallace, 2009).

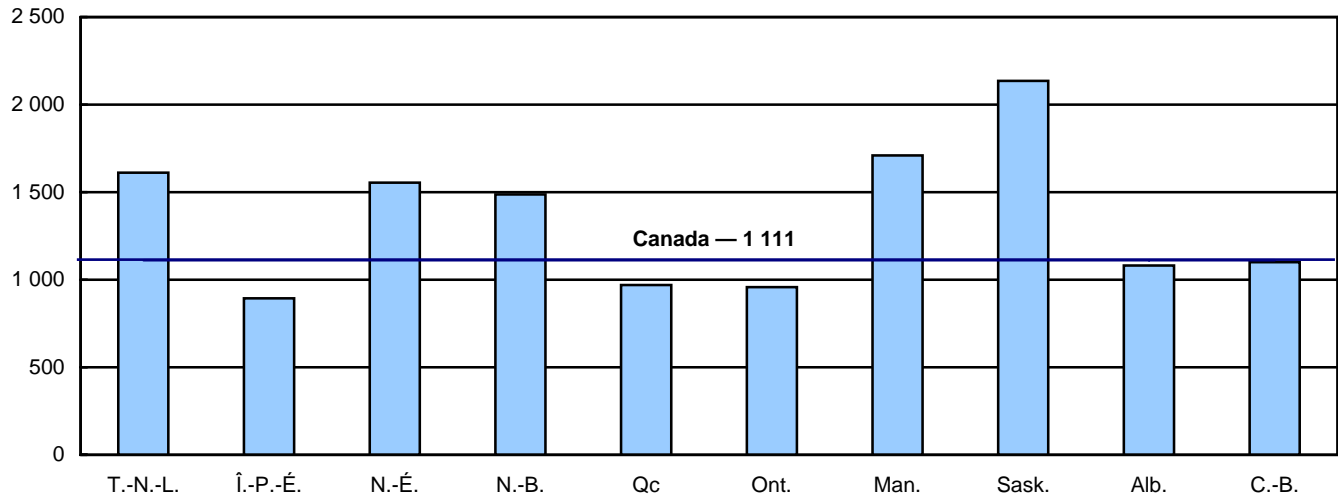
Conformément aux taux globaux de criminalité avec violence inscrits par les plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)³, Saint John a enregistré le plus fort taux de violence sur des enfants et des jeunes en 2008 (2 075 victimes pour 100 000 enfants et jeunes), suivie de Regina (1 584) et de Saskatoon (1 580). Les plus faibles taux de violence à l'endroit des enfants et des jeunes ont été notés à Québec (658) et à Guelph (656) (tableau 3).

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'un grand noyau urbain qui compte au moins 100 000 habitants ainsi que des régions urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées au noyau urbain sur le plan socioéconomique. Une RMR est normalement desservie par plus d'un corps de police.

Graphique 4

La Saskatchewan affiche le plus fort taux provincial de victimisation avec violence contre des enfants et des jeunes de moins de 18 ans, alors que l'Île-du-Prince-Édouard inscrit le taux le plus faible

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservait environ 98 % de la population du Canada en 2008. Cette année-là, la couverture du Programme s'établissait à 100 % dans l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de la Nouvelle-Écosse (99,5 %), du Québec (98,7 %), de l'Ontario (99,0 %), du Manitoba (96,6 %), de l'Alberta (99,4 %), de la Colombie-Britannique (91,9 %) et des Territoires du Nord-Ouest (99,7 %). Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Voies de fait

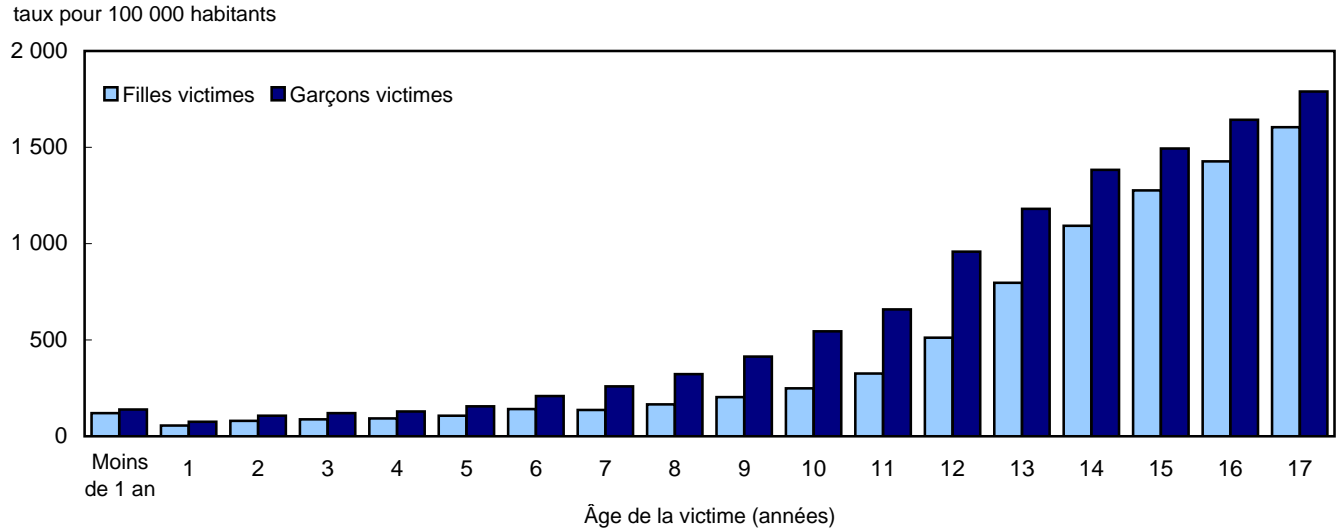
Les adolescents de 15 à 17 ans enregistrent les plus forts taux de voies de fait

Les voies de fait représentent le type de crime violent le plus souvent vécu par les enfants et les jeunes. En 2008, près de 42 000 voies de fait contre des enfants et des jeunes ont été signalées à la police. Comme chez les victimes d'âge adulte, la plupart (76 %) des agressions physiques envers des enfants et des jeunes étaient des voies de fait simples, soit la forme la moins grave de voies de fait. Les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles représentaient 22 % de toutes les agressions physiques signalées à l'endroit des enfants et des jeunes, tandis que les voies de fait graves — la forme la plus grave de voies de fait — en constituaient 1 % (tableau 1).

La proportion des adolescents âgés de 15 à 17 ans qui ont été victimes de voies de fait (1 572 pour 100 000) dépasse celle des enfants et des jeunes de tout autre groupe d'âge et s'approche de celle des jeunes adultes de 18 à 24 ans (1 694). Dans près de la moitié (49 %) de toutes les voies de fait signalées contre des enfants et des jeunes, les victimes étaient des adolescents de 15 à 17 ans.

Dans l'ensemble, les garçons, sans égard à leur âge, étaient plus susceptibles que les filles d'être victimes de voies de fait. Les garçons de moins de 18 ans ont été agressés physiquement selon un taux de près de 1,5 fois supérieur à celui de leurs homologues de sexe féminin (707 par rapport à 525 pour 100 000) (tableau 7). En revanche, les filles étaient plus susceptibles d'être agressées sexuellement. Chez les victimes masculines de voies de fait, le taux commence à augmenter de façon marquée vers l'âge de 9 ans et atteint un sommet à l'âge de 17 ans (1 789) (graphique 5).

Graphique 5
Les taux de voies de fait culminent à l'âge de 17 ans tant chez les filles que chez les garçons, 2008



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les jeunes enfants sont le plus souvent agressés par un membre de leur famille

Des études ont révélé que la plupart des actes de violence à l'endroit des enfants et des jeunes sont perpétrés par des gens qui font partie du milieu immédiat de la victime (Nations Unies, 2006). Parmi les voies de fait contre des enfants de moins de six ans qui ont été déclarées par la police, la majorité ont été commises par une personne connue de la victime (81 %). Dans le cas des plus jeunes victimes (enfants de moins de six ans), 6 voies de fait sur 10 (64 %) ont été perpétrées par un membre de la famille.

Plus précisément, les nourrissons et les jeunes enfants étaient surtout vulnérables à la violence d'un parent. Dans les affaires où un membre de la famille était l'auteur présumé de voies de fait sur un enfant de moins de six ans, il s'agissait d'un parent⁴ dans 8 cas sur 10 (85 %). Dans 59 % de ces affaires, le père était l'auteur de l'infraction. Venaient ensuite la mère (27 %) et un autre membre de la famille de sexe masculin (10 %).

Étant donné que les enfants plus âgés passent davantage de temps à l'extérieur de la famille, ils sont plus susceptibles que les enfants plus jeunes d'être agressés par des personnes ne faisant pas partie du cercle familial. En effet, les enfants âgés de 9 à 11 ans, ainsi que les adolescents de 12 à 14 ans et ceux de 15 à 17 ans étaient plus souvent agressés par une connaissance⁵ (33 %, 40 % et 33 %, respectivement) ou par un étranger (11 %, 14 % et 17 %). Dans le cas des voies de fait commises par un étranger, les victimes masculines âgées de 15 à 17 ans étaient proportionnellement plus nombreuses que les victimes féminines du même âge (23 % par rapport à 10 %). Cela peut être le reflet des comportements à risque plus élevés chez les personnes de sexe masculin (Pawlowski, Atwal et Dunbar, 2008; Harris, Jenkins et Glaser, 2006). Les voies de fait envers des adolescents étaient le plus souvent perpétrées par des pairs (44 % pour le groupe de 12 à 14 ans, 43 % pour celui de 15 à 17 ans).

4. Cela comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
 5. Dans le cas des jeunes victimes, « connaissance » peut s'entendre d'un ami ou d'une connaissance de la victime ou d'un autre membre de la famille.

Les agresseurs d'enfants et de jeunes ont le plus souvent recours à la force physique

En général, les affaires de voies de fait sur des enfants et des jeunes de moins de 18 ans ne comportent pas l'utilisation d'une arme⁶. Dans les cas où des blessures ont été subies, elles résultaient le plus souvent du recours à la force physique⁷ (47 %) plutôt que de l'usage d'une arme (15 %). Toutefois, lorsqu'une arme a été utilisée, elle appartenait généralement à la catégorie des autres types d'armes comme un véhicule à moteur, du poison ou un objet pouvant servir à la strangulation. Les armes à feu ont été utilisées dans 1 % des voies de fait commises contre des enfants et des jeunes (tableau 5).

Les blessures corporelles sont l'une des conséquences les plus visibles de la violence faite aux enfants et aux jeunes. En 2008, un peu plus du tiers des enfants et des jeunes victimes de tous les crimes violents ont subi une blessure corporelle légère (35 %) ou grave (1 %)⁸. Comparativement à d'autres types d'affaires de violence à l'endroit des enfants et des jeunes déclarées par la police, les voies de fait étaient plus susceptibles de causer des blessures. Selon la police, la majorité de ces blessures étaient considérées comme légères, puisqu'elles n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou ont nécessité seulement des premiers soins.

Parmi les jeunes agressés physiquement, les adolescents âgés de 15 à 17 ans étaient les plus susceptibles de subir des blessures (57 %, des blessures légères, et 3 %, des blessures graves). Venaient ensuite les enfants de moins de trois ans (dont 43 % ont subi des blessures légères et 13 %, des blessures graves).

Les enfants et les jeunes victimes de violence ne subissent pas que des conséquences physiques et affectives immédiates. En effet, ils peuvent aussi être aux prises avec des conséquences à long terme, dont un risque accru de troubles comportementaux, affectifs et du développement, comme la dépression, la peur ou l'anxiété (Hotton, 2003; Moss, 2003) et des taux accrus de comportements délinquants (Zeman et Bressan, 2008; Fitzgerald, 2004; Widom et Maxfield, 2001).

Agression sexuelle

Le taux d'agressions sexuelles chez les enfants et les jeunes est 1,5 fois supérieur à celui des jeunes adultes

L'agression sexuelle constitue le deuxième type de crime violent le plus souvent commis contre des enfants et des jeunes qui est déclaré par la police. Il y a eu, en 2008, plus de 13 600 enfants et jeunes victimes d'infractions sexuelles qui ont été signalées à la police. Plus de la moitié (59 %) de toutes les victimes étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. En 2008, le taux d'agressions sexuelles sur des enfants et des jeunes était 1,5 fois supérieur au taux correspondant pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans (201 pour 100 000 enfants et jeunes, par rapport à 130 pour les jeunes adultes) (tableau 1).

La majorité (80 %) des infractions sexuelles commises contre de jeunes victimes de moins de 18 ans étaient des agressions sexuelles de niveau 1, soit la forme la moins grave d'agression sexuelle. Les autres crimes sexuels perpétrés contre des enfants et des jeunes, dont les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, représentaient 19 % de toutes les infractions sexuelles dont les enfants et les jeunes ont été victimes. Les formes les plus graves d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes, y compris l'agression sexuelle armée ou l'agression sexuelle grave, constituaient environ 1 % des affaires.

6. Soit qu'aucune arme n'a été utilisée, soit que l'arme utilisée n'a pas causé de blessures à la victime.

7. Le code de recours à la force physique est attribué lorsqu'on utilise sa propre force ou une action pour infliger des blessures (c.-à-d. étrangler, pousser ou donner des coups de poing).

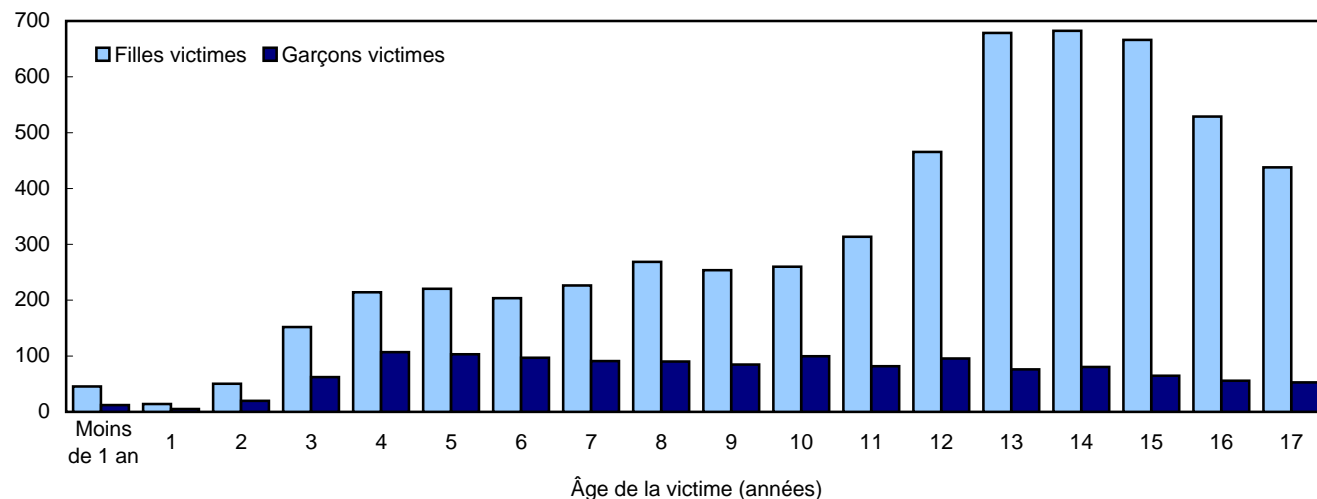
8. Les blessures légères s'entendent des blessures qui ne nécessitent pas de soins médicaux professionnels ou qui nécessitent seulement des premiers soins. Les blessures graves s'entendent des blessures qui nécessitent des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Bien que tant les garçons que les filles soient vulnérables à la violence sexuelle⁹, la grande majorité des enfants victimes d'infractions sexuelles étaient des filles (82 %). Les filles de moins de 18 ans ont affiché un taux de violence sexuelle qui était près de 5 fois supérieur à celui de leurs homologues de sexe masculin (337 jeunes victimes féminines pour 100 000, par rapport à 72 jeunes victimes masculines), et qui était considérablement plus élevé que celui noté pour les jeunes femmes de 18 à 24 ans (246) (tableau 6 et tableau 7).

Dans l'ensemble, les jeunes de 12 à 17 ans ont inscrit des taux plus élevés de violence sexuelle que les plus jeunes enfants et les jeunes adultes de 18 à 24 ans. En 2008, le taux de violence sexuelle chez les jeunes de 12 à 14 ans (348) et celui affiché par les jeunes de 15 à 17 ans (300) étaient plus du double du taux des jeunes adultes (130). Le taux de victimisation sexuelle chez les filles de moins de 18 ans est le plus élevé à l'adolescence et atteint un sommet dans le groupe de 13 à 15 ans (graphique 6).

Graphique 6
Les adolescentes de 13 à 15 ans enregistrent les plus importants taux d'agressions sexuelles, 2008

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les jeunes filles de 12 ans et plus sont plus souvent agressées sexuellement par une personne non apparentée

La violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes est plus communément (dans 75 % des cas) perpétrée par une personne connue de la victime, habituellement une connaissance ou un membre de la famille.

Comme dans le cas des voies de fait, à mesure qu'augmente l'âge de la victime, la proportion des agressions sexuelles commises par un membre de la famille diminue. En effet, les jeunes de 12 à 14 ans et ceux de 15 à 17 ans étaient plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle aux mains de personnes ne faisant pas partie du cercle familial (59 % et 63 %, respectivement) que les enfants de moins de 12 ans. Des étrangers étaient en cause dans 10 % des affaires de violence sexuelle envers des enfants et des jeunes qui ont été déclarées par la police. La majorité (80 %) des enfants et des jeunes qui ont été agressés sexuellement par un étranger étaient plus âgés; ils avaient entre 12 et 17 ans.

9. Les termes « agression sexuelle » et « violence sexuelle » sont utilisés de façon interchangeable dans le présent profil et désignent l'ensemble des infractions sexuelles signalées à la police, dont l'agression sexuelle de niveau 1, l'agression sexuelle armée, l'agression sexuelle grave et d'autres crimes sexuels tels que les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.

De simples connaissances étaient responsables de plus du quart de toutes les agressions sexuelles signalées à l'endroit de jeunes de 12 à 14 ans (29 %) et de 15 à 17 ans (27 %). L'âge de ces auteurs présumés semble indiquer que bon nombre d'entre eux étaient des pairs, puisque 39 % étaient âgés de 12 à 17 ans, et 23 % étaient âgés de 18 à 24 ans.

Lorsqu'un membre de la famille était l'auteur présumé de violence sexuelle sur un enfant ou un jeune (33 % des affaires), il s'agissait dans la vaste majorité des cas (97 %) d'une personne apparentée de sexe masculin. Plus du tiers des affaires sexuelles dans la famille ont été perpétrées par un membre de sexe masculin de la famille élargie¹⁰ (37 %). Venaient ensuite le père¹¹ (35 %) et un frère (27 %).

Les blessures corporelles sont plus courantes chez les victimes féminines d'agression sexuelle, en particulier les adolescentes de 15 à 17 ans et les fillettes de moins de trois ans

Contrairement aux voies de fait, les agressions sexuelles sont moins susceptibles d'entraîner des blessures corporelles. Des blessures légères ont été infligées dans 12 % des affaires de violence sexuelle envers des enfants et des jeunes qui ont été déclarées par la police en 2008. Parmi les enfants et les jeunes de sexe féminin qui ont été victimes d'agression sexuelle, les adolescentes de 15 à 17 ans (16 %) et les fillettes de moins de trois ans (15 %) ont subi la plus grande proportion de blessures corporelles.

Le recours à la force physique a été la méthode la plus souvent utilisée pour infliger des blessures aux enfants et aux jeunes victimes d'affaires de violence sexuelle signalées à la police (tableau 5).

Autres infractions avec violence

Tout comme chez les adultes qui sont victimes de crimes, les menaces, le vol qualifié et le harcèlement criminel figuraient parmi les types les plus courants d'autres crimes de violence commis contre des enfants et des jeunes. Comme pour les voies de fait et les agressions sexuelles, les taux relatifs à ces types d'infractions augmentent constamment à mesure que les enfants victimes vieillissent. Comparativement à leurs cadets, les jeunes de 12 à 14 ans et ceux de 15 à 17 ans se sont dits victimes d'autres types d'infractions avec violence dans les proportions les plus élevées (501 et 838, respectivement) (tableau 1). Ces résultats témoignent du fait que les adolescents peuvent être plus susceptibles de se trouver dans des situations qui les mettent à risque d'être victimes de ces types de crimes.

Parmi les autres infractions avec violence ou menace de violence qui ont été déclarées par la police (surtout des vols qualifiés et des menaces), 6 affaires sur 10 ont eu pour victimes des garçons, alors que les filles étaient plus susceptibles d'être victimes de menaces et de harcèlement criminel.

Les taux de vols qualifiés, de menaces et de harcèlement criminel sont les plus élevés chez les adolescents de 15 à 17 ans

Des enfants et des jeunes ont été victimes du quart (24 %) des vols qualifiés déclarés en 2008, soit près de 7 000 vols qualifiés. Les taux de vols qualifiés commis contre les jeunes de 12 à 14 ans et ceux de 15 à 17 ans étaient respectivement de 1,8 à 3 fois plus élevés que le taux correspondant pour l'ensemble des enfants et des jeunes victimes (179 et 336 pour 100 000, par rapport à 101) (tableau 1). Cela peut être attribuable au fait que les adolescents portent sur eux des biens de valeur comme des objets électroniques enviables, y compris des téléphones cellulaires, des dispositifs de jeu et de musique portables, ainsi que des ordinateurs portatifs.

Parmi les enfants et les jeunes de tous les groupes d'âge, ce sont les garçons de 15 à 17 ans qui ont enregistré le taux le plus important de vols qualifiés (533 pour 100 000); ce taux dépassait de 5 fois celui pour l'ensemble des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (101) et était plus de 1,5 fois supérieur à celui pour les jeunes hommes

10. Cela comprend les oncles, les cousins, les grands-pères et autres personnes liées à la victime par le sang, par mariage, par adoption ou par la famille d'accueil.

11. Cela comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

de 18 à 24 ans (331). La majorité des auteurs présumés d'un vol qualifié contre des enfants ou des jeunes étaient de sexe masculin (88 %), et ils étaient soit des étrangers (58 %), soit des connaissances (26 %). La plupart des auteurs présumés d'un vol qualifié contre des adolescents de 15 à 17 ans étaient eux-mêmes des adolescents (59 %) ou de jeunes adultes de 18 à 24 ans (24 %). La majorité des affaires de vol qualifié dont ont été victimes des adolescents de sexe masculin ne comportaient pas l'utilisation d'une arme (71 %). C'est plutôt le recours à la force physique (21 %) qui a prédominé. Venaient ensuite les vols qualifiés perpétrés au moyen d'un couteau (2 %).

Les menaces proférées contre des enfants et des jeunes représentaient 17 % de toutes les menaces déclarées par la police en 2008. Comme dans le cas des vols qualifiés, les jeunes de 15 à 17 ans ont affiché le taux le plus élevé de menaces (328 pour 100 000), un taux considérablement supérieur à celui des jeunes adultes (282 pour 100 000) (tableau 1). Sept auteurs présumés sur 10 de menaces à l'endroit d'adolescents étaient de sexe masculin. Les auteurs des menaces étaient dans près de la moitié des cas de simples connaissances (49 %). Venaient ensuite les amis (9 %), les étrangers (7 %) et les ex-petits amis et ex-petites amies (6 %). Tout comme les vols qualifiés commis contre des adolescents, la plupart des auteurs présumés de menaces à l'endroit des adolescents étaient leurs pairs. Plus de la moitié des auteurs présumés de menaces contre des adolescents avaient entre 15 et 17 ans (37 %) ou étaient de jeunes adultes de 18 à 24 ans (19 %).

En 2008, il y a eu près de 2 000 enfants et jeunes victimes de harcèlement criminel. Dans l'ensemble, les jeunes adultes étaient près de quatre fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement que ne l'étaient les enfants et les jeunes (104 pour 100 000, par rapport à 27 pour 100 000). Cependant, le taux de harcèlement criminel contre des adolescents de 15 à 17 ans était trois fois supérieur au taux correspondant pour l'ensemble des enfants et des jeunes (89), et s'approchait de celui pour les jeunes adultes (104) (tableau 1).

La majorité des enfants et des jeunes victimes de harcèlement criminel étaient des filles (73 % par rapport à 27 %), en particulier des adolescentes âgées de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans. Les adolescentes de 12 à 17 ans étaient surtout susceptibles d'être harcelées par une simple connaissance (32 %), par un ex-petit ami ou une ex-petite amie (18 %) ou par un étranger (12 %). Les adolescentes et les adolescents étaient plus susceptibles d'être harcelés par une personne de sexe masculin (72 %) que par une personne de sexe féminin (28 %). Les auteurs présumés de harcèlement contre des adolescents étaient surtout eux-mêmes des adolescents de 15 à 17 ans (36 %) ou de jeunes adultes de 18 à 24 ans (24 %).

Encadré 2

De l'intimidation à la cyberintimidation

L'intimidation se distingue d'autres formes de violence en ce sens qu'elle représente un type de comportement continu plutôt qu'un incident isolé.

Selon les données de l'Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire de 2001-2002, l'intimidation diminuait à mesure que les enfants vieillissaient et, bien que des pourcentages semblables de filles et de garçons se soient dits victimes d'intimidation, les garçons étaient proportionnellement plus nombreux à admettre avoir intimidé d'autres personnes (Currie et autres, 2004). De récentes études semblent indiquer qu'à peu près la moitié de tous les enfants en cause dans des affaires d'intimidation sont tant des victimes que des auteurs de l'infraction (Nations Unies, 2005). Bien que les formes les plus courantes d'intimidation soient verbales, l'intimidation verbale peut mener à des formes physiques de violence (Geiger et Fischer, 2006).

Tant Internet que les téléphones cellulaires offrent de nouvelles possibilités d'intimidation (sites de réseautage social, sites de clavardage, pages Web personnelles, courriels, messages texte et transmission d'images) qui ont donné naissance au terme « cyberintimidation ». La caractéristique tout à fait particulière de la cyberintimidation, c'est qu'elle permet une diffusion et une reproduction rapides des messages tout en offrant l'anonymat à ses auteurs. Une enquête réalisée auprès d'élèves canadiens a révélé que les garçons reconnaissaient plus souvent que les filles avoir fait de la cyberintimidation et qu'ils en étaient également plus souvent victimes (Li, 2005).

Les données sur les tendances font état d'une hausse de la pornographie juvénile et du leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur

En plus d'être victimes de voies de fait et d'agressions sexuelles, les enfants et les jeunes sont la cible d'autres formes d'exploitation qui peuvent avoir d'importantes répercussions à long terme. La pornographie juvénile victimise les enfants et les jeunes par la création d'images qui les représentent dans des situations sexuellement explicites et qu'on distribue à des fins lucratives ou autres. En 2008, 1 368 affaires impliquant la production et la distribution de pornographie juvénile ont été signalées à la police.

Les données sur les tendances des crimes déclarés par la police¹² révèlent une forte hausse du nombre d'affaires de pornographie juvénile signalées à la police entre 1999 et 2008. Depuis 1999, le nombre de ces affaires s'est multiplié par neuf (étant passé de 78 en 1999 à 730 en 2008).

Cette augmentation s'explique peut-être par la plus grande accessibilité et abordabilité du matériel vidéo et de photographie numérique, l'intensification des efforts ciblés d'application de la loi par la police et la plus grande sensibilisation de la population. Des modifications apportées au *Code criminel* en 2002 ont garanti que les infractions de pornographie juvénile étaient visées par la loi, peu importe la façon dont elles étaient commises, y compris au moyen d'Internet. Une nouvelle infraction de leurre par Internet a été créée pour interdire l'utilisation d'un ordinateur afin de communiquer avec un enfant dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle sur celui-ci. D'autres réformes ont été adoptées en 2005 afin d'élargir la définition de la pornographie juvénile et de créer une nouvelle infraction concernant la publicité liée à la pornographie juvénile.

Bien qu'Internet constitue un outil social et éducatif exceptionnel pour les enfants et les jeunes, il peut aussi les exposer à un certain nombre de risques, comme les prédateurs en ligne. Les données sur les tendances montrent que le nombre d'affaires de leurre d'un enfant par Internet est passé de 20 cas signalés en 2003 à 149 en 2008. Comme pour les affaires de pornographie juvénile, cette hausse s'explique peut-être par l'intervention policière accrue et par l'intensification des efforts de sensibilisation du public au leurre d'enfants. Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives ont été établies aux échelons fédéral et provincial afin de lutter contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Ces initiatives comprennent, entre autres, la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, qui inclut le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que Cyberaide.ca, un service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur Internet¹³.

Homicide et tentative de meurtre sur des enfants et des jeunes

Les homicides sur des enfants sont un phénomène relativement rare au Canada; ils ont toujours représenté moins de 10 % de tous les homicides chaque année¹⁴. Selon les résultats de l'Enquête sur les homicides, il y a eu 59 homicides résolus¹⁵ commis sur des enfants et des jeunes en 2008, comparativement à 56 l'année précédente. De plus, le Programme DUC 2 a fait état de tentatives de meurtre et d'autres infractions causant la mort¹⁶, le total s'étant établi à 116 homicides ou tentatives de meurtre contre des enfants et des jeunes en 2008.

Les tendances des homicides sur des enfants et des jeunes varient selon l'âge et le sexe. Chez les enfants et les jeunes, les adolescents de 15 à 17 ans étaient proportionnellement les plus nombreux à avoir été victimes d'homicide ou de tentative de meurtre en 2008, la moitié d'entre eux ayant été victimes d'une tentative de meurtre

12. Le fichier de données DUC sur les tendances renferme les renseignements obtenus auprès de 63 services de police qui déclarent systématiquement des données au Programme DUC 2 et qui desservent 54 % de la population du Canada en 2008. Les chiffres du fichier de données DUC sur les tendances ne correspondront pas à ceux du fichier DUC 2, qui se compose d'un plus grand nombre de services de police (155), lesquels desservent 98 % de la population du Canada en 2008.

13. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, voir l'article de *Juristat* intitulé « Leurre d'enfants par Internet », J. Loughlin et A. Taylor-Butts, 2009.

14. Il se peut que les homicides sur des enfants et des jeunes soient sous-déclarés, puisque certains décès causés par des blessures intentionnelles peuvent être classés par erreur dans la catégorie des causes de décès naturelles ou indéterminées.

15. Les homicides résolus sont ceux pour lesquels au moins un auteur présumé a été identifié par la police. Le terme homicide désigne les infractions au *Code criminel* que sont le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide.

16. Cela comprend des infractions telles que la négligence criminelle causant la mort et le complot en vue de commettre un meurtre. Le nombre total d'homicides déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides peut ne pas correspondre au nombre total d'infractions causant la mort recueilli au moyen du Programme DUC 2.

(4 pour 100 000 adolescents). Le deuxième taux en importance (1,9) a été enregistré par les enfants de moins de trois ans, et la majorité de ces jeunes victimes étaient des nourrissons de moins d'un an (85 %). Quel que soit l'âge, les garçons étaient plus susceptibles que les filles d'être victimes d'un homicide.

Près du tiers des homicides ou des tentatives de meurtre sur des enfants et des jeunes ont été perpétrés par un parent¹⁷ (30 %), 29 %, par une connaissance ou un ami, et 13 %, par un étranger. Le père était plus susceptible que la mère d'être l'auteur du crime.

Les adolescents étaient plus susceptibles d'être tués par des pairs. Dans les affaires d'homicide et de tentative de meurtre contre des adolescents de 15 à 17 ans, 41 % des auteurs présumés étaient eux-mêmes des adolescents de 15 à 17 ans, tandis que 34 % avaient de 18 à 24 ans.

Méthodes

Sources de données

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

La principale source de données qui a été utilisée pour analyser la violence faite aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans est le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Ce dernier permet de recueillir des renseignements détaillés sur chaque affaire criminelle signalée à la police ou décelée par celle-ci, et il comprend des détails au sujet de la victime et de l'auteur présumé, comme l'âge, le sexe et le lien entre la victime et l'auteur présumé. En 2008, un sous-ensemble de 155 services de police, qui desservaient environ 98 % de la population du Canada, ont participé au Programme DUC 2.

En outre, la base de données DUC 2 sur les tendances a été utilisée pour examiner les tendances de la violence contre les enfants et les jeunes. La base de données DUC 2 sur les tendances comprend les renseignements d'un sous-ensemble non représentatif de 63 services de police qui ont toujours participé à l'enquête depuis 1999 et qui desservaient 54 % de la population du Canada en 2008.

Enquête sur les homicides

C'est en 1961 que l'Enquête sur les homicides a commencé à recueillir des données auprès de la police sur les affaires d'homicide, les victimes et les auteurs présumés au Canada. Le dénombrement d'une année particulière représente tous les homicides déclarés au cours de l'année visée, peu importe à quel moment le décès est réellement survenu. En 1991 et en 1997, l'enquête a été remaniée et son champ d'observation a été élargi afin d'inclure d'autres variables, telles que les antécédents criminels de l'auteur présumé et de la victime, leur emploi respectif, l'usage de la force par la victime au moment de l'affaire et le syndrome du bébé secoué comme cause de décès.

17. Cela comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

Bibliographie

BRZOZOWSKI, J. 2007. « Violence familiale envers les enfants et les jeunes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2007*, publié sous la direction de L. Ogrodnik, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2007000-fra.htm> (site consulté le 14 janvier 2010).

CNN. 2002. « What are kids saying about violence? », *Survey : Emotional abuse a bigger concern than physical*, 30 juillet 2002, <http://www.cnn.com/2002/HEALTH/parenting/07/30/young.bullies> (site consulté le 1^{er} décembre 2009).

CURRIE, C., ET AUTRES. 2004. « Young people's health in context. Health behaviour in school-aged children (HBSC) study : International report from the 2001/2002 survey », *Health Policy for Children and Adolescents*, n° 4, Genève, Organisation mondiale de la santé, <http://www.euro.who.int/Document/e82923.pdf> (site consulté le 17 février 2010).

FITZGERALD, R. 2004. *Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 001, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2003001-fra.htm> (site consulté le 14 janvier 2010).

GANNON, M., et K. MIHOREAN. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 7, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2005007-fra.pdf> (site consulté le 14 janvier 2010).

GEIGER, B., et M. FISCHER. 2006. « Will words ever harm me? Escalation from verbal to physical abuse in sixth grade classrooms », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 21, n° 3, p. 337 à 357.

HARRIS, C., M. JENKINS et D. GLASER. 2006. « Gender differences in risk assessment : Why do women take fewer risks than men? », *Judgment and Decision Making*, vol. 1, n° 1, p. 48 à 63, <http://journal.sjdm.org/jdm06016.pdf> (site consulté le 14 janvier 2010).

HOTTON, T. 2003. *L'agressivité chez les enfants et l'exposition à la violence à la maison*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 002, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2003002-fra.htm> (site consulté le 14 janvier 2010).

KORBIN, J., ET AUTRES. 2000. « Neighborhood views on the definition and etiology of child maltreatment », *Child Abuse & Neglect*, vol. 24, n° 12, p. 1509 à 1527.

LI, Q. 2005. *Cyber-bullying in Schools : The Nature and Extent of Adolescents' Experience*. Document présenté dans le cadre de la conférence de l'American Educational Research Association (AERA) tenue à Montréal, Québec, avril 2005.

LOUGHLIN, J., et A. TAYLOR-BUTTS. 2009. « Leurre d'enfants par Internet », *Juristat*, vol. 29, n° 1, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009001/article/10783-fra.htm> (site consulté le 3 février 2010).

MICROSOFT. 2006. « MSN Cyberbullying Report—Blogging, Instant Messaging and E-mail Bullying Amongst Today's Teens », Microsoft UK.

MOSS, K. 2003. « Témoins de violence — l'agressivité et l'anxiété chez les jeunes enfants », *Rapports sur la santé : supplément*, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 14, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-s/2003000/pdf/82-003-s2003006-fra.pdf> (site consulté le 14 janvier 2010).

NATIONS UNIES. 2006. *World Report on Violence Against Children*, Genève, United Nations Publishing Services, http://crin.org/docs/UNVAC_World_Report_on_Violence_against_Children.pdf (site consulté le 4 novembre 2009).

NATIONS UNIES. 2005. *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_fr.pdf (site consulté le 5 novembre 2009).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2010. *Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves*, <http://www.who.int/chp/gshs> (site consulté le 13 janvier 2010).

PAWLOWSKI, B., R. ATWAL et R. DUNBAR. 2008. « Sex differences in everyday risk-taking behaviour in humans », *Evolutionary Psychology*, vol. 6, n° 1, p. 29 à 42, <http://www.epjournal.net/filestore/ep062942.pdf> (site consulté le 14 janvier 2010).

RIGBY, K. 1998. *Manual for the Peer Relations Questionnaire (PRQ)*, Point Lonsdale, Victoria, Australie, The Professional Reading Guide.

RUNYAN, D., ET AUTRES. 2002. « La maltraitance des enfants et le manque de soins de la part des parents ou des tuteurs », *Rapport mondial sur la violence et la santé*, publié sous la direction de E. Krug et autres, Genève, Organisation mondiale de la santé, p. 63 à 95, http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9241545615_eng.pdf (site consulté le 14 janvier 2010).

SANTÉ CANADA. 2004. « Les enfants victimes de maltraitance : un enjeu de santé publique », *Bulletin de recherche sur les politiques de santé*, n° 9, <http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/pubs/hpr-rpms/bull/2004-9-child-enfant/intro-fra.php> (site consulté le 21 décembre 2009).

SAVOIE, J. 2007. « La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto, 2006 », *Juristat*, vol. 27, n° 6, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007006-fra.htm> (site consulté le 14 janvier 2010).

TROCMÉ, N., ET AUTRES. 2005. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants — 2003 — Données principales*, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/csca-ecve/toc-fra.php> (site consulté le 5 novembre 2009).

WALLACE, M. 2009. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 », *Juristat*, vol. 29, n° 3, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10902-fra.htm#a5> (site consulté le 14 janvier 2010).

WIDOM, C., et M. MAXFIELD. 2001. « An Update on the "Cycle of Violence" », *National Institute of Justice, Research in Brief*, Office of Justice Programs, département de la Justice des États-Unis, <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/184894.pdf> (site consulté le 14 janvier 2010).

ZEMAN, K., et A. BRESSAN. 2008. *Facteurs liés à la délinquance et à la victimisation chez les jeunes à Toronto, 2006*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 14, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2008014-fra.htm> (site consulté le 14 janvier 2010).

Appendice I — Tableaux

Tableau 1

Victimes de violence selon le groupe d'âge et le type d'infraction, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)							
	Moins de 3 ans		3 à 5 ans		6 à 8 ans		9 à 11 ans	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des voies de fait	1 010	95	1 195	115	2 206	210	4 636	418
Voies de fait graves (niveau 3)	67	6	8	1	2	0	7	1
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	204	19	202	20	531	51	1 102	99
Voies de fait simples (niveau 1)	703	66	968	93	1 639	156	3 451	311
Autres voies de fait ¹	36	3	17	2	34	3	76	7
Total des agressions sexuelles	252	24	1 459	141	1 711	163	2 066	186
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	2	0	4	0	2	0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	4	0	10	1	17	2
Agression sexuelle (niveau 1)	149	14	1 138	110	1 283	122	1 554	140
Autres infractions sexuelles ²	102	10	315	30	414	39	493	44
Total des autres infractions avec violence	457	43	335	32	519	49	1 424	128
Homicide ou tentative de meurtre	20	2	9	1	8	1	7	1
Vol qualifié	20	2	8	1	33	3	228	21
Extorsion	0	0	3	0	3	0	5	0
Harcèlement criminel	12	1	11	1	37	4	126	11
Menaces	241	23	169	16	297	28	850	77
Enlèvement	24	2	18	2	30	3	57	5
Enlèvement autre que par un parent	34	3	23	2	37	4	64	6
Enlèvement par un parent	40	4	55	5	43	4	30	3
Autres infractions avec violence ³	66	6	39	4	31	3	57	5
Total des infractions avec violence	1 719	162	2 989	289	4 436	422	8 126	733

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 – suite

Victimes de violence selon le groupe d'âge et le type d'infraction, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)							
	12 à 14 ans		15 à 17 ans		Enfants et jeunes victimes de moins de 18 ans		Jeunes adultes victimes de 18 à 24 ans	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des voies de fait	12 375	1 015	20 504	1 572	41 926	619	53 204	1 694
Voies de fait graves (niveau 3)	60	5	278	21	422	6	1 010	32
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2 409	198	4 603	353	9 051	134	12 831	409
Voies de fait simples (niveau 1)	9 766	801	15 389	1 180	31 916	471	37 635	1 198
Autres voies de fait ¹	140	11	234	18	537	8	1 728	55
Total des agressions sexuelles	4 241	348	3 912	300	13 641	201	4 071	130
Agression sexuelle grave (niveau 3)	6	0	13	1	28	0	31	1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	28	2	52	4	111	2	72	2
Agression sexuelle (niveau 1)	3 347	274	3 456	265	10 927	161	3 816	122
Autres infractions sexuelles ²	860	71	391	30	2 575	38	152	5
Total des autres infractions avec violence	6 106	501	10 925	838	19 766	292	23 704	755
Homicide ou tentative de meurtre	19	2	53	4	116	2	365	12
Vol qualifié	2 180	179	4 376	336	6 845	101	7 811	249
Extorsion	37	3	88	7	136	2	157	5
Harcèlement criminel	520	43	1 156	89	1 862	27	3 268	104
Menaces	2 874	236	4 282	328	8 713	129	8 855	282
Enlèvement	150	12	435	33	714	11	1 366	43
Enlèvement autre que par un parent	69	6	14	1	241	4	0	0
Enlèvement par un parent	20	2	0	0	188	3	0	0
Autres infractions avec violence ³	237	19	521	40	951	14	1 882	60
Total des infractions avec violence	22 722	1 863	35 341	2 710	75 333	1 111	80 979	2 578

1. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu pendant la perpétration d'un crime, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.
 2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.
 3. Comprend la prise d'otage, la traite de personnes, l'usage d'explosifs causant des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions avec violence.
- Note(s) :** Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservaient environ 98 % de la population du Canada en 2008. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Comprend un petit nombre de cas où l'âge de la victime et l'âge de l'auteur présumé peuvent avoir été inversés. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2

Enfants et jeunes victimes de violence, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

	Total		Filles		Garçons	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Terre-Neuve-et-Labrador	1 535	1 611	791	1 711	744	1 516
Île-du-Prince-Édouard	264	894	146	1 017	118	777
Nouvelle-Écosse	2 774	1 554	1 418	1 616	1 356	1 494
Nouveau-Brunswick	2 151	1 487	1 073	1 530	1 078	1 446
Québec	14 630	970	7 137	970	7 493	970
Ontario	25 917	958	11 993	909	13 924	1 005
Manitoba	4 624	1 710	2 477	1 884	2 147	1 546
Saskatchewan	5 109	2 136	2 735	2 347	2 374	1 935
Alberta	8 575	1 081	4 312	1 118	4 263	1 045
Colombie-Britannique	8 590	1 100	4 075	1 077	4 515	1 121
Yukon	141	1 968	85	2 444	56	1 518
Territoires du Nord-Ouest	495	4 163	296	5 076	199	3 284
Nunavut	528	4 311	326	5 401	202	3 252
Canada	75 333	1 111	36 864	1 116	38 469	1 107

Note(s) : Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Cette année-là, la couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 100 % dans l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de la Nouvelle-Écosse (99,5 %), du Québec (98,7 %), de l'Ontario (99,0 %), du Manitoba (96,6 %), de l'Alberta (99,4 %), de la Colombie-Britannique (91,9 %) et des Territoires du Nord-Ouest (99,7 %). Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3

Enfants et jeunes victimes de violence, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2008

	nombre			taux pour 100 000 habitants		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
500 000 habitants et plus						
Hamilton ¹	577	938	1 515	1 083,5	1 661,9	1 381,1
Winnipeg	1 000	1 032	2 032	1 289,0	1 250,4	1 269,1
Edmonton	1 272	1 314	2 586	1 099,7	1 073,1	1 086,1
Vancouver	1 804	2 351	4 155	852,2	1 037,0	947,8
Montréal	3 282	3 776	7 058	882,7	970,4	927,5
Toronto ¹	3 912	5 560	9 472	756,7	1 016,3	890,2
Kitchener	498	455	953	887,9	788,7	837,6
Calgary	803	913	1 716	651,0	702,9	677,7
Ottawa ²	565	711	1 276	606,0	737,5	672,8
Québec	424	442	866	656,7	658,4	657,6
100 000 à moins de 500 000 habitants						
Saint John	214	224	438	2 111,7	2 040,1	2 074,5
Regina	339	379	718	1 524,2	1 642,1	1 584,3
Saskatoon	474	417	891	1 737,9	1 431,9	1 579,9
Halifax	560	598	1 158	1 504,8	1 560,3	1 532,9
Thunder Bay	184	159	343	1 631,6	1 366,7	1 497,1
Brantford	197	207	404	1 383,2	1 423,5	1 403,6
Kingston	183	194	377	1 269,9	1 260,5	1 265,0
Moncton	156	159	315	1 270,5	1 227,1	1 248,2
Sudbury	183	203	386	1 149,1	1 237,0	1 193,7
St. John's	204	205	409	1 196,0	1 126,9	1 160,3
Peterborough	138	124	262	1 254,7	1 069,5	1 159,7
Saguenay	166	136	302	1 278,5	1 007,7	1 140,5
Gatineau ³	277	388	665	873,8	1 185,2	1 032,0
Victoria	313	275	588	1 101,9	931,5	1 015,1
Trois-Rivières	125	120	245	980,7	896,5	937,5
Barrie	150	156	306	916,6	948,6	932,6
London	436	499	935	887,4	960,1	924,8
Abbotsford–Mission	182	182	364	952,9	878,5	914,2
St. Catharines–Niagara	450	338	788	1 046,9	756,5	898,9
Windsor	236	287	523	733,3	840,2	788,3
Sherbrooke	138	134	272	794,0	728,2	760,2
Guelph	88	81	169	698,2	615,0	655,7

1. Exclut les données déclarées par les services de police régionaux de Halton et de Durham en raison du manque de correspondance entre les limites des régions métropolitaines de recensement et les limites des territoires policiers.

2. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

3. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note(s) : Une région métropolitaine de recensement est composée d'un grand noyau urbain qui compte au moins 100 000 habitants ainsi que des régions urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées au noyau urbain sur le plan socioéconomique. Une région métropolitaine de recensement est normalement desservie par plus d'un corps de police. Les populations des régions métropolitaines de recensement ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers. Exclut Oshawa en raison du manque de correspondance entre les limites de la région métropolitaine de recensement et les limites des territoires policiers. Les données reflètent les comptes de victimes obtenus à l'aide du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire; les services de police ayant participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire desservant environ 98 % de la population du Canada en 2008. Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4

Enfants et jeunes victimes de violence, selon le sexe de la victime et le lien avec l'auteur présumé, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Total		Sexe des victimes			
			Filles		Garçons	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total des infractions avec violence	75 333	100	36 864	100	38 469	100
Total des crimes violents dans la famille	15 778	21	9 482	26	6 296	16
Parent ¹	9 127	12	5 074	14	4 053	11
Frère ou soeur ²	3 056	4	1 879	5	1 177	3
Membre de la famille élargie ³	3 034	4	2 023	5	1 011	3
Autre membre de la famille ⁴	561	1	506	1	55	0
Total des amis et des connaissances ⁵	33 214	44	17 162	47	16 052	42
Symbole d'autorité	1 575	2	826	2	749	2
Petit ami ou petite amie ⁶	3 273	4	3 015	8	258	1
Ami ou amie	4 493	6	2 493	7	2 000	5
Connaissance	22 904	30	10 342	28	12 562	33
Autre personne non apparentée ⁷	969	1	486	1	483	1
Étranger	13 873	18	4 485	12	9 388	24
Lien inconnu ⁸	12 468	17	5 735	16	6 733	18
Total des voies de fait	41 926	100	17 339	100	24 587	100
Total des crimes violents dans la famille	9 496	23	4 873	28	4 623	19
Parent ¹	6 339	15	3 107	18	3 232	13
Frère ou soeur ²	1 576	4	813	5	763	3
Membre de la famille élargie ³	1 203	3	606	3	597	2
Autre membre de la famille ⁴	378	1	347	2	31	0
Total des amis et des connaissances ⁵	19 519	47	8 324	48	11 195	46
Symbole d'autorité	777	2	268	2	509	2
Petit ami ou petite amie ⁶	1 996	5	1 822	11	174	1
Ami ou amie	2 468	6	1 121	6	1 347	5
Connaissance	13 823	33	4 956	29	8 867	36
Autre personne non apparentée ⁷	455	1	157	1	298	1
Étranger	6 001	14	1 663	10	4 338	18
Lien inconnu ⁸	6 910	16	2 479	14	4 431	18
Total des agressions sexuelles	13 641	100	11 141	100	2 500	100
Total des crimes violents dans la famille	4 516	33	3 635	33	881	35
Parent ¹	1 698	12	1 396	13	302	12
Frère ou soeur ²	1 213	9	921	8	292	12
Membre de la famille élargie ³	1 573	12	1 288	12	285	11
Autre membre de la famille ⁴	32	0	30	0	2	0
Total des amis et des connaissances ⁵	5 754	42	4 690	42	1 064	43
Symbole d'autorité	701	5	505	5	196	8
Petit ami ou petite amie ⁶	422	3	412	4	10	0
Ami ou amie	1 083	8	845	8	238	10
Connaissance	3 303	24	2 727	24	576	23
Autre personne non apparentée ⁷	245	2	201	2	44	2
Étranger	1 317	10	1 118	10	199	8
Lien inconnu ⁸	2 054	15	1 698	15	356	14

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4 – suite

Enfants et jeunes victimes de violence, selon le sexe de la victime et le lien avec l'auteur présumé, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Total		Sexe des victimes			
	nombre	pourcentage	Filles		Garçons	
nombre			pourcentage	nombre	pourcentage	
Total des autres infractions avec violence	19 766	100	8 384	100	11 382	100
Total des crimes violents dans la famille	1 766	9	974	13	792	7
Parent ¹	1 090	6	571	7	519	5
Frère ou soeur ²	267	1	145	2	122	1
Membre de la famille élargie ³	258	1	129	2	129	1
Autre membre de la famille ⁴	151	1	129	2	22	0
Total des amis et des connaissances ⁵	7 941	42	4 148	54	3 793	34
Symbole d'autorité	97	1	53	1	44	0
Petit ami ou petite amie ⁶	855	5	781	10	74	1
Ami ou amie	942	5	527	7	415	4
Connaissance	5 778	31	2 659	35	3 119	28
Autre personne non apparentée ⁷	269	1	128	2	141	1
Étranger	6 555	35	1 704	22	4 851	44
Lien inconnu ⁸	3 504	19	1 558	20	1 946	18

1. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil. Comprend un petit nombre d'affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou le lien de l'auteur présumé avec la victime a pu être mal codé.

2. Comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et demi-soeurs, ainsi que les frères et soeurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

3. Comprend toutes les autres personnes liées à la victime par le sang, par mariage, par la famille d'accueil ou par adoption.

4. Comprend les personnes mariées, séparées ou divorcées, les personnes vivant en union libre et les enfants.

5. Dans certains cas, l'ami proche, la connaissance ou la relation d'affaires peut être un auteur présumé qui est lié au père ou à la mère ou encore à un autre parent de la victime.

6. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies ainsi que les autres relations intimes.

7. Comprend les voisins, les relations d'affaires et les relations criminelles.

8. Comprend les affaires pour lesquelles l'identité de l'auteur présumé n'est pas connue ou n'a pu être établie.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservaient environ 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 5

Enfants et jeunes victimes de violence, selon le sexe de la victime et la forme de violence ayant causé les blessures, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Forme de violence	Total		Sexe de la victime			
			Filles		Garçons	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total des infractions avec violence	75 333	100	36 864	100	38 469	100
Aucune arme ¹	42 632	57	22 127	60	20 505	53
Force physique ²	24 504	33	11 552	31	12 952	34
Armes — total	8 197	11	3 185	9	5 012	13
Arme à feu ³	568	1	139	0	429	1
Couteau ou autre instrument tranchant ⁴	1 171	2	328	1	843	2
Gourdin ou instrument contondant ⁵	949	1	272	1	677	2
Autre arme ⁶	3 215	4	1 152	3	2 063	5
Arme inconnue ⁷	2 294	3	1 294	4	1 000	3
Total des voies de fait	41 926	100	17 339	100	24 587	100
Aucune arme ¹	15 872	38	6 572	38	9 300	38
Force physique ²	19 850	47	8 694	50	11 156	45
Armes — total	6 204	15	2 073	12	4 131	17
Arme à feu ³	470	1	120	1	350	1
Couteau ou autre instrument tranchant ⁴	924	2	254	1	670	3
Gourdin ou instrument contondant ⁵	869	2	255	1	614	2
Autre arme ⁶	2 972	7	1 063	6	1 909	8
Arme inconnue ⁷	969	2	381	2	588	2
Total des agressions sexuelles	13 641	100	11 141	100	2 500	100
Aucune arme ¹	9 887	72	8 042	72	1 845	74
Force physique ²	2 800	21	2 356	21	444	18
Armes — total	954	7	743	7	211	8
Arme à feu ³	4	0	3	0	1	0
Couteau ou autre instrument tranchant ⁴	19	0	17	0	2	0
Gourdin ou instrument contondant ⁵	0	0	0	0	0	0
Autre arme ⁶	52	0	40	0	12	0
Arme inconnue ⁷	879	6	683	6	196	8
Total des autres infractions avec violence	19 766	100	8 384	100	11 382	100
Aucune arme ¹	16 873	85	7 513	90	9 360	82
Force physique ²	1 854	9	502	6	1 352	12
Armes — total	1 039	5	369	4	670	6
Arme à feu ³	94	0	16	0	78	1
Couteau ou autre instrument tranchant ⁴	228	1	57	1	171	2
Gourdin ou instrument contondant ⁵	80	0	17	0	63	1
Autre arme ⁶	191	1	49	1	142	1
Arme inconnue ⁷	446	2	230	3	216	2

1. Aucune arme n'a été utilisée au moment de l'affaire, ou l'arme utilisée n'a pas causé de lésions corporelles.

2. Il s'agit du recours à sa propre force ou d'une action pour infliger des blessures ou la mort (p. ex. étrangler, pousser ou donner des coups de poing).

3. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les carabines à canon tronqué, les armes de poing, les carabines et les autres armes semblables à des armes à feu.

4. Comprend les couteaux et d'autres instruments tranchants ou pointus susceptibles de couper ou de percer.

5. Comprend tout outil ou instrument utilisé pour infliger des blessures en frappant ou en assommant.

6. Peut comprendre les véhicules à moteur, du poison et des objets pouvant servir à la strangulation.

7. L'arme qui a blessé la victime n'était pas connue.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 6

Victimes de violence selon le type d'infraction et le groupe d'âge et le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)											
	Moins de 3 ans			3 à 5 ans			6 à 8 ans			9 à 11 ans		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
	nombre											
Total des voies de fait	1 010	435	575	1 195	480	715	2 206	764	1 442	4 636	1 459	3 177
Voies de fait graves (niveau 3)	67	31	36	8	5	3	2	0	2	7	0	7
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	204	81	123	202	87	115	531	204	327	1 102	319	783
Voies de fait simples (niveau 1)	703	308	395	968	380	588	1 639	542	1 097	3 451	1 106	2 345
Autres voies de fait ¹	36	15	21	17	8	9	34	18	16	76	34	42
Total des agressions sexuelles	252	186	66	1 459	978	481	1 711	1 205	506	2 066	1 546	520
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	1	0	2	1	1	4	2	2	2	2	0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	0	4	4	0	10	7	3	17	13	4
Agression sexuelle (niveau 1)	149	105	44	1 138	760	378	1 283	905	378	1 554	1 152	402
Autres infractions sexuelles ²	102	80	22	315	213	102	414	291	123	493	379	114
Total des autres infractions avec violence	457	228	229	335	158	177	519	238	281	1 424	573	851
Homicide ou tentative de meurtre	20	9	11	9	4	5	8	3	5	7	2	5
Vol qualifié	20	12	8	8	6	2	33	8	25	228	38	190
Extorsion	0	0	0	3	0	3	3	0	3	5	0	5
Harcèlement criminel	12	6	6	11	4	7	37	17	20	126	65	61
Menaces	241	118	123	169	80	89	297	136	161	850	349	501
Enlèvement	24	11	13	18	10	8	30	13	17	57	29	28
Enlèvement autre que par un parent	34	20	14	23	10	13	37	23	14	64	45	19
Enlèvement par un parent	40	18	22	55	30	25	43	24	19	30	12	18
Autres infractions avec violence ³	66	34	32	39	14	25	31	14	17	57	33	24
Total des infractions avec violence	1 719	849	870	2 989	1 616	1 373	4 436	2 207	2 229	8 126	3 578	4 548

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 – suite

Victimes de violence selon le type d'infraction et le groupe d'âge et le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)											
	12 à 14 ans			15 à 17 ans			Enfants et jeunes victimes de moins de 18 ans			Jeunes adultes victimes de 18 à 24 ans		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
	nombre											
Total des voies de fait	12 375	4 884	7 491	20 504	9 317	11 187	41 926	17 339	24 587	53 204	26 225	26 979
Voies de fait graves (niveau 3)	60	17	43	278	59	219	422	112	310	1 010	176	834
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2 409	760	1 649	4 603	1 496	3 107	9 051	2 947	6 104	12 831	4 267	8 564
Voies de fait simples (niveau 1)	9 766	4 056	5 710	15 389	7 664	7 725	31 916	14 056	17 860	37 635	21 339	16 296
Autres voies de fait ¹	140	51	89	234	98	136	537	224	313	1 728	443	1 285
Total des agressions sexuelles	4 241	3 706	535	3 912	3 520	392	13 641	11 141	2 500	4 071	3 758	313
Agression sexuelle grave (niveau 3)	6	5	1	13	10	3	28	21	7	31	30	1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	28	21	7	52	49	3	111	94	17	72	64	8
Agression sexuelle (niveau 1)	3 347	2 941	406	3 456	3 122	334	10 927	8 985	1 942	3 816	3 538	278
Autres infractions sexuelles ²	860	739	121	391	339	52	2 575	2 041	534	152	126	26
Total des autres infractions avec violence	6 106	2 456	3 650	10 925	4 731	6 194	19 766	8 384	11 382	23 704	12 479	11 225
Homicide ou tentative de meurtre	19	7	12	53	11	42	116	36	80	365	59	306
Vol qualifié	2 180	326	1 854	4 376	826	3 550	6 845	1 216	5 629	7 811	2 477	5 334
Extorsion	37	17	20	88	34	54	136	51	85	157	62	95
Harcèlement criminel	520	351	169	1 156	923	233	1 862	1 366	496	3 268	2 758	510
Menaces	2 874	1 425	1 449	4 282	2 218	2 064	8 713	4 326	4 387	8 855	4 603	4 252
Enlèvement	150	104	46	435	322	113	714	489	225	1 366	1 078	288
Enlèvement autre que par un parent	69	51	18	14	11	3	241	160	81	0	0	0
Enlèvement par un parent	20	11	9	0	0	0	188	95	93	0	0	0
Autres infractions avec violence ³	237	164	73	521	386	135	951	645	306	1 882	1 442	440
Total des infractions avec violence	22 722	11 046	11 676	35 341	17 568	17 773	75 333	36 864	38 469	80 979	42 462	38 517

1. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu pendant la perpétration d'un crime, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.
 2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.
 3. Comprend la prise d'otage, la traite de personnes, l'usage d'explosifs causant des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions avec violence.
- Note(s)** : Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Comprend un petit nombre de cas où l'âge de la victime et l'âge de l'auteur présumé peuvent avoir été inversés.
- Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 7

Victimes de violence selon le type d'infraction et le groupe d'âge et le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)											
	Moins de 3 ans			3 à 5 ans			6 à 8 ans			9 à 11 ans		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
	taux pour 100 000 habitants											
Total des voies de fait	95	84	106	115	95	134	210	150	267	418	270	559
Voies de fait graves (niveau 3)	6	6	7	1	1	1	0	0	0	1	0	1
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	19	16	23	20	17	22	51	40	61	99	59	138
Voies de fait simples (niveau 1)	66	60	73	93	76	110	156	106	203	311	205	412
Autres voies de fait ¹	3	3	4	2	2	2	3	4	3	7	6	7
Total des agressions sexuelles	24	36	12	141	194	90	163	236	94	186	286	91
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	0	0	1	0	1	1	1	2	2	1
Agression sexuelle (niveau 1)	14	20	8	110	151	71	122	177	70	140	213	71
Autres infractions sexuelles ²	10	16	4	30	42	19	39	57	23	44	70	20
Total des autres infractions avec violence	43	44	42	32	31	33	49	47	52	128	106	150
Homicide ou tentative de meurtre	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0	1
Vol qualifié	2	2	1	1	1	0	3	2	5	21	7	33
Extorsion	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1
Harcèlement criminel	1	1	1	1	1	1	4	3	4	11	12	11
Menaces	23	23	23	16	16	17	28	27	30	77	65	88
Enlèvement	2	2	2	2	2	2	3	3	3	5	5	5
Enlèvement autre que par un parent	3	4	3	2	2	2	4	5	3	6	8	3
Enlèvement par un parent	4	3	4	5	6	5	4	5	4	3	2	3
Autres infractions avec violence ³	6	7	6	4	3	5	3	3	3	5	6	4
Total des infractions avec violence	162	165	160	289	321	258	422	433	413	733	662	800

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 – suite

Victimes de violence selon le type d'infraction et le groupe d'âge et le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2008

Infraction	Groupe d'âge (années)											
	12 à 14 ans			15 à 17 ans			Enfants et jeunes victimes de moins de 18 ans			Jeunes adultes victimes de 18 à 24 ans		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
	taux pour 100 000 habitants											
Total des voies de fait	1 015	820	1 200	1 572	1 461	1 679	619	525	707	1 694	1 717	1 672
Voies de fait graves (niveau 3)	5	3	7	21	9	33	6	3	9	32	12	52
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	198	128	264	353	235	466	134	89	176	409	279	531
Voies de fait simples (niveau 1)	801	681	915	1 180	1 202	1 159	471	426	514	1 198	1 397	1 010
Autres voies de fait ¹	11	9	14	18	15	20	8	7	9	55	29	80
Total des agressions sexuelles	348	623	86	300	552	59	201	337	72	130	246	19
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	1	0	1	2	0	0	1	0	1	2	0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	4	1	4	8	0	2	3	0	2	4	0
Agression sexuelle (niveau 1)	274	494	65	265	490	50	161	272	56	122	232	17
Autres infractions sexuelles ²	71	124	19	30	53	8	38	62	15	5	8	2
Total des autres infractions avec violence	501	413	585	838	742	929	292	254	327	755	817	696
Homicide ou tentative de meurtre	2	1	2	4	2	6	2	1	2	12	4	19
Vol qualifié	179	55	297	336	130	533	101	37	162	249	162	331
Extorsion	3	3	3	7	5	8	2	2	2	5	4	6
Harcèlement criminel	43	59	27	89	145	35	27	41	14	104	181	32
Menaces	236	239	232	328	348	310	129	131	126	282	301	264
Enlèvement	12	17	7	33	50	17	11	15	6	43	71	18
Enlèvement autre que par un parent	6	9	3	1	2	0	4	5	2	0	0	0
Enlèvement par un parent	2	2	1	0	0	0	3	3	3	0	0	0
Autres infractions avec violence ³	19	28	12	40	61	20	14	20	9	60	94	27
Total des infractions avec violence	1 863	1 856	1 870	2 710	2 755	2 667	1 111	1 116	1 107	2 578	2 780	2 388

1. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu pendant la perpétration d'un crime, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.
 2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.
 3. Comprend la prise d'otage, la traite de personnes, l'usage d'explosifs causant des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions avec violence.
- Note(s) :** Les données proviennent de 155 services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et qui desservent environ 98 % de la population du Canada en 2008. Comprend des victimes âgées de moins de 18 ans. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Comprend un petit nombre de cas où l'âge de la victime et l'âge de l'auteur présumé peuvent avoir été inversés. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Appendice II — Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2010

Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008

2009

La victimisation multiple au Canada, 2004

Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé

Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

2008

Les agressions sexuelles au Canada

Les immigrants et la victimisation

La criminalité motivée par la haine au Canada

L'orientation sexuelle et la victimisation

Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels

La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime

La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada

Les Canadiens handicapés

Les Canadiens peu alphabétisés

Les Canadiens à faible revenu

Les enfants et les jeunes au Canada

Les immigrants au Canada

Les groupes religieux au Canada

Les personnes âgées au Canada

Les minorités visibles au Canada

Les femmes au Canada